

SG/PI/NS

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de Lézignan Corbières s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. Michel MAIQUE, Maire, Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

Etaient présents : Mme BAROUSSE, M. FREMY, M. TARBOURIECH, M LATORRE, Mme BRIOLE, M. DENARD, M. PIGASSOU, M BAURENS, Mme TOURNIER, Mme MELLAL, Mme BOUSQUET, M NOLOT, M PENAFAIRE, Mme LOPEZ, Mme MARTINEZ, Mme ARNAUD, Mme DUMONTET, Mme DA CONCEICAO, Mme BARTHE, M BOUCHE, M. GRANAT, et M. DAZIN.

Avaient donné mandat :

Mme Marie-Hélène BONNEVIE à M Didier GRANAT
Mme Christiane TIBIE à Mme Marie-José TOURNIER
M Marc TERPIN à Mme Brigitte BRIOLE
M Jules ESCARÉ à Mme Françoise BAROUSSE
M Bernard SERGENT à M Gérard LATORRE
M Sébastien DELEIGNE à M Freddy NOLOT

Etaient absents : M. FAIVRE, M. CALVERA, Mme FAIVRE, M CAPELLE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation : 5 avril 2019

Date de l'affichage par extrait : 26 avril 2019

Secrétaire de séance : Mme Rose Marie MELLAL

OBJET : Aliénation d'une parcelle à la société HECTARE

Par lettre en date du 20 février 2019, la Société HECTARE fait part à la Commune de son souhait d'acquérir une bande de terre dans le cadre d'une opération d'aménagement. Cette parcelle cadastrée section AC n°685 d'une superficie de 57 m², évaluée par France Domaines à 1 € le m², apparaît être essentielle à la bonne réalisation de son projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Sur la proposition de son rapporteur,**

- Accepte cette cession pour l'euro symbolique non recouvrable,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire et notamment l'acte authentique à la charge de l'acheteur, par devant Maître Caroline FAU, Notaire à Lézignan-Corbières.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

